

#### **RÉPONSE - M 519 B - 15.05**

#### Réponse du Conseil administratif à la motion M 519 A - 14.09

déposée par Madame Christina MEISSNER

relative à l'objet suivant :

VERNIER À L'AVANT-GARDE : APRÈS LES LUDOTHÈQUES, UN PAS DE PLUS EN DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA CRÉATION D'UN SERVICE DE LOCATION D'ACCESSOIRES POUR BÉBÉS ET ENFANTS EN BAS ÂGE (0-4 ANS)

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de la commission sociale, jeunesse et petite enfance du 1er octobre 2014, les commissaires ont pu prendre connaissance du projet de motion M 519 A – 14.09 proposant la création d'un service de location d'accessoires pour les 0-4 ans. M. André de Coulon, d'Esprit de Genève, a présenté comment ce service pourrait fonctionner et l'organisation nécessaire à sa mise en place.

Pour rappel, ce dernier propose de créer une association qui gérerait un service de location de matériel destiné aux premières années de vie des enfants (poussette, berceau, table à langer, etc).

En payant un abonnement annuel minimal de CHF 150.- (qui pourrait augmenter par la suite) les parents pourraient louer durant 1 année autant d'objets qu'ils en ont besoin via un site internet ou téléphone. Les objets, qui auront été rigoureusement nettoyés, seront livrés à domicile.

Depuis lors, le service de la Petite enfance, en collaboration avec M. de Coulon, a étudié de manière approfondie ce projet et les étapes nécessaires à sa mise en place. Ce dernier a détaillé les tenants et aboutissements de ce service relevant les avantages pour les parents notamment au niveau du gain de temps et de place puisque les objets leur seront livrés à domicile et qu'une fois utilisés, ils seront repris par le personnel de cette association.

De même, de par la remise en circulation et l'utilisation multiple des objets, on peut relever des avantages au niveau développement durable.

Ces principes sont détaillés dans l'annexe jointe aux présentes lignes.

Au niveau budgétaire, la mise en place nécessiterait un budget d'investissement de CHF 345'000.- qui se compose de CHF 200'000.- d'achat de matériels, de montants pour la création du site internet et de l'achat d'un véhicule, et d'un montant CHF 58'000.- prévu pour financer une phase d'implantation. (voir annexe)

M. de Coulon s'engage à trouver des fonds privés pour couvrir ces dépenses d'investissement. Il n'y a pour le moment aucune garantie à la couverture totale de ce montant.

Pour le fonctionnement, il est prévu un budget annuel de CHF 242'100.- Ce budget prévoit un montant de CHF 40'000.- pour le loyer de locaux et diverses charges de fonctionnement à hauteur de CHF 37'800.- (réparation, nettoyage, remplacement des objets, frais véhicule, téléphone, assurance,...) et la création de 1,5 poste pour des charges salariales de CHF 158'500.-

Ville de Vernier RÉPONSE – M 519 B

En se basant sur une estimation de 450 adhérents permanents, soit un ralliement d'un peu plus de 20% des familles ayant un enfant de moins de 5 ans, l'encaissement des abonnements devrait couvrir CHF 75'000.-, le solde de CHF 175'000.- devant être à la charge de la ville de Vernier.

Considérant ces éléments, notamment les éléments financiers et les étapes pour lesquelles la Ville ne peut pas garantir la réalisation, le Conseil administratif renonce en l'état à adopter cette proposition sans toutefois abandonner l'idée qui pourrait naître d'une collaboration avec des associations communales déjà implantées à Vernier, telles les ludothèques ou la boutique 2000 du Lignon.

Au surplus, le Conseil administratif estime que, vu son envergure, ce projet devrait être porté par plusieurs communes. Des contacts seront pris à cette fin.

La motion M 519 A – 14.09 est ainsi close.

Thierry AOTHELOZ Maire

Vernier, le 11 mai 2015



# Création d'un service de location d'accessoires pour nouveau-nés et enfants en bas âge

## Résumé

Le projet consiste à créer un service de location d'accessoires pour enfants en bas âge (berceau, poussette, biberon, table à langer, tricycle, etc.). Les accessoires seraient loués dans les locaux prévus à cet effet (magasin) ou commandés en ligne avec livraison et reprise à domicile. Le service aiderait et conseillerait les parents dans le choix des accessoires. Les modèles seraient sélectionnés selon des critères de sécurité et de praticité. Le prix de location serait forfaitaire soit un abonnement annuel de CHF 150 par enfant pour un nombre illimité d'accessoires. Ce projet serait emblématique du développement durable : il faciliterait la vie des familles en leur procurant un gain de temps, d'argent et de place; il permettrait de remplacer une activité de production polluante par une activité de service sans nuisance pour l'environnement; l'argent dépensé par les ménages et sa contrepartie sous forme d'emploi profiteraient entièrement à l'économie locale. Le service pourrait tourner avec 1,5 poste de travail. Les charges ne pourraient (au début) être entièrement couvertes par le revenu des abonnements. Une participation annuelle d'un montant de CHF 175'000 est demandé pour cette raison à la commune. Le budget d'investissement serait financé par des fondations privées.

### Table des matières

- 1) Accessoires concernés
- 2) Pertinence de la location
- 3) Réticences possibles
- 4) Ayant droit au service
- 5) Avantage pour les parents
- 6) Développement durable
- 7) Participation de la commune
- 8) Structure juridique
- 9) Calendrier des travaux

## Développements

#### 1) Quels accessoires seront concernés ?

L'assortiment comprendra tous les accessoires successivement utilisés par les parents pour les nouveau-nés et enfants jusqu'à 5 ans, à savoir berceau, landau, couffin, coussin d'allaitement, table à langer, baby relax, lit à barreaux, baignoire, siège voiture, lit de voyage, tricycle etc. Seuls seront exclus les objets déconseillés par les instances officielles ou présentant un risque marqué d'obsolescence ainsi que les habits. Pour ces derniers la location ne présente pas de véritable avantage, l'offre actuelle de seconde main étant fournie et diversifiée. Une coordination sera opérée avec les ludothèques pour les accessoires à dimension ludique (tricycle, vélos etc.) qui sont parfois offerts par ces dernières mais pour de courte durée.

#### 2) Un système de location est-il approprié?

Les accessoires nécessaires pour les enfants en bas âge sont à la fois nombreux et pratiquement semblables d'un enfant à l'autre. Leur durée d'utilisation pour un même enfant est par nature assez courte. Ils présentent peu de risque d'obsolescence sur le plan technique ou commercial puisqu'il s'agit généralement d'objets simples et peu sensibles aux modes. Ils sont souvent de bonne qualité. Une durée d'utilisation courte répond donc à une durée de vie potentiellement assez longue ce qui est le cas de figure idéal pour la location.

#### 3) Les parents ne seront-ils pas réticents ?

Le recours à des accessoires de seconde main reçus ou achetés est déjà largement répandu. Des mesures adéquates permettront de prévenir certaines réticences naturelles: les accessoires seront nettoyés selon un protocole très rigoureux et une marque sera apposée pour attester de leur parfait état d'hygiène. Une solution ad hoc sera trouvée pour les accessoires dont la réutilisation à la suite d'une personne inconnue est généralement rédhibitoire : les matelas des berceaux pourraient ainsi être constitués d'une housse remplie d'une matière naturelle; à chaque réutilisation la housse serait lavée et son contenu remplacé. Les avantages du service proposé (voir point 5) par rapport à l'achat d'accessoires neuf ou d'occasion devrait achever de convaincre nombre de parents hésitants. On peut postuler au départ le ralliement de 20 à 30% des parents concernés avec un potentiel à relativement brève échéance de 40 à 50% d'entre eux.

#### 4) Qui seront les ayants droit ?

Les ayants droit seront les familles résidents dans la commune de Vernier. Un tarif majoré pour des familles non-résidentes serait envisageable dans certaines situations.

#### 5) Quel sera le bénéfice pour les parents ?

Pour les parents soucieux d'économies ou de développement durable, compter sur les dons d'amis et connaissances et se fournir dans des magasins de seconde main ou sur des sites d'achat/vente d'occasion a l'inconvénient d'impliquer une recherche parfois longue et sans garantie de succès. Le service de location proposé permettrait aux parents de trouver immédiatement les accessoires dont ils ont besoin. Avec l'avantage additionnel par rapport à l'occasion que les accessoires loués seraient remis après révision et un nettoyage minutieux.

Les parents sont tentés de garder les accessoires acquis une première fois (neuf ou d'occasion) dans la perspective d'une nouvelle naissance. Or celle-ci survient parfois beaucoup plus tard ou pas du tout. En attendant les accessoires encombrent les appartements et les caves et occupent une place précieuse au vu de la taille actuelle des logements. Le service proposé permettra aux parents de rendre les accessoires dès qu'ils n'en n'ont plus l'utilité, assurés qu'ils seront d'en retrouver aisément et sans dépense supplémentaire en cas de besoin.

Le prix de l'abonnement de CHF 150 par année par enfant pour un nombre illimité d'accessoires permettra aux familles de réaliser de substantielles économies.

Le service de location proposé aura encore d'autres avantages. Les accessoires pourront être commandés en ligne puis livrés et repris à domicile. Les parents seront conseillés sans arrière-pensées commerciales dans le choix des accessoires. Les modèles de l'assortiment seront éprouvés sur le plan pratique et sans matière présentant un risque de toxicité. Les accessoires pourront être changés à tout moment et sans frais ce qui permettrait des essais sans risque. Toutes choses qui limiteront le temps à consacrer pour trouver et acquérir des accessoires bien adaptés, sans risque pour la santé et au meilleur prix.

#### 6) Quel est l'intérêt en matière développement durable ?

Sur le plan social le système de location proposée améliorera la qualité de vie des familles en leur procurant (voir point 5) un gain de temps, d'argent et de place. Toutes choses qui seront bienvenues pour les familles à un moment de leur existence ou la pression sur les horaires, le budget et l'espace habitable est assez forte, en particulier dans le contexte actuel de stress au travail et de précarité économique.

Sur le plan écologique, le système de location proposé permettra de remplacer une activité de production (production proprement dite, transport, élimination et recyclage) par une activité de service et donc de substituer à une activité polluante une activité sans nuisance pour l'environnement. Il garantira la remise en circulation des accessoires tant qu'ils sont en bon état contrairement au marché de l'occasion ou la remise en circulation après chaque utilisation dépend du bon vouloir du propriétaire. Un système de location poussera par nature à privilégier des accessoires de qualité et à les réparer pour les faire durer.

Sur le plan économique, l'argent dépensé et sa contrepartie sous forme d'emploi bénéficiera entièrement à l'économie locale alors qu'en cas d'achat d'accessoires neufs, la part de la dépense correspondant à la production des accessoires dans des lieux plus ou moins lointains et leur transport jusqu'au lieu d'utilisation sort de l'économie locale. Un système de location bénéficiera donc à l'économie locale et à l'emploi.

#### 7) Pourquoi un financement de la commune est-il nécessaire ?

Le prix de l'abonnement CHF 150 a été posé au départ pour assurer l'attractivité de la prestation sur le plan financier. Il pourrait ensuite être légèrement augmenté. Ce prix ne permettra pas de financer l'entier des charges d'exploitation. Celles-ci se composent pour l'essentiel du loyer et d'un poste et demi de travail (3 postes à mi-temps). La contribution de la commune servira à couvrir le solde. L'octroi de cette aide est justifié économiquement par la non intégration du coût écologique dans le prix actuel des produits ce qui crée une concurrence déloyale pour les produits ou services respectueux de l'environnement. Son montant serait de CHF 175'000. Elle tendrait à diminuer avec le temps : une d'adhésion de 50% des parents concernés et une augmentation de CHF 50 du prix de l'abonnement permettraient de réduire l'aide de deux tiers. A terme le service pourrait s'autofinancer. Le budget d'investissement de CHF 350'000 sera pris en charge par des fondations privées parce que ce projet, en contribuant à ouvrir la voie à un système alternatif de consommation, recèle des enjeux qui vont au-delà de la commune.

#### 8) Quel sera le cadre juridique?

Le service sera créé dans le cadre d'une association à fonder dans ce but. Le comité de l'association comprendra des représentants des milieux directement concernés et des acteurs de la vie sociale et économique de la commune afin : d'assurer la bonne implantation de l'association à Vernier; de garantir la transparence requise par l'utilisation de fonds publics et de constituer un interlocuteur crédible pour l'administration et le pouvoir exécutif. La relation avec la commune aura la forme d'un partenariat. La discussion annuelle pour le renouvellement de l'aide financière sera l'occasion d'identifier les éventuels ajustements à opérer pour assurer la cohérence de l'action de l'association avec la politique de la commune en matière sociale, environnementale et économique. Un développement du service au sein d'une ludothèque communale ou son rattachement à l'administration serait aussi possible.

#### 9) Quand le service sera-t-il opérationnel?

Une fois le crédit approuvé par le Conseil Municipal, un choix définitif sera fait en accord avec la commune sur le cadre juridique à prévoir pour le service de location. L'association le cas échéant sera ensuite créée. La phase de mise en œuvre pourra alors commencer. Elle durera 6 mois à l'issue duquel le service de location ouvrira ses portes.

Annexe: budget AdC/CLSD/mai 2015

Création d'un service de location d'acccessoires pour nouveau-nés et enfants en bas âge (annexe)

#### **Budget d'investissment**

site internet	20'000
programme informatique	5'000
assortiment	200'000
aménagement locaux	10'000
équipement et matériel pour le bureau, le magasin, le dépôt et les locaux pour l'intendance	15'000
véhicule	15'000
équipement pour le transport du / au / à l'intérieur du véhicule	2'000
emballage de substitution	15'000
divers	5'000
travail de mise en place	58'000
total	345'000

#### **Budget d'exploitation**

revenu des abonnements	67'000
salaires et charges sociales	158'500
loyer et charges des locaux (bureau, magasin entreposage, intendance, parking)	40'000
eau et électricité	1'000
remplacement d'accessoires ou de pièces d'accessoires irréparables/usés	10'000
pièces à changer après chaque utilisation	1'000
réparation et entretien du matériel pour l'intendance (réparation, entretien, nettoyage)	1'500
produits de nettoyage et d'entretien	2'000
frais pour le véhicule (essence + entretien + assurances + impôt)	10'000
consommables de bureau	1'200
téléphone (abonnement et conversation)	2'400
entretien informatique (mise à jour et dépannage du site internet et du programme informatique)	2'000
support d'information	1'000
assurance chose	500
divers	1'000
imprévus	10'000
total des charges	242'100
découvert	175'100